

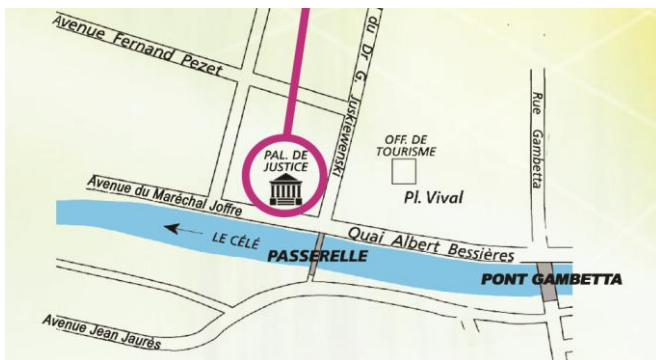


Accueil du public Et prise de rendez-vous

Au 06 10 60 57 43 et sur place

Lundi	9h15 - 11h45
Mardi	13h45 - 16h45
Jeudi	9h15 - 11h45
Vendredi	9h15 - 11h45

Fermé pendant les vacances scolaires



Mars - 2026

Quelques adresses utiles

Tribunal de proximité de Figeac

1 Boulevard Juskiewski, BP 216 - 46 100 Figeac
05 65 50 03 20

Sous-Préfecture de Figeac

22 rue Caviale - 46100 Figeac
05 65 34 04 15

Mairie de Figeac

8 Rue Colomb - 46100 Figeac

05 65 50 05 40

Conciliateur de justice

Centre Social et de Prévention de Figeac CCAS – CIAS
8 place Vival - 46100 Figeac
05 65 50 05 01

CDAD du Lot

Tribunal judiciaire Boulevard Gambetta - 46000 Cahors
06 27 56 46 67

Ordre des avocats au barreau du Lot

Boulevard Gambetta, Square de Verdun - 46 000 Cahors
05 65 35 62 50

Tribunal judiciaire de Cahors

Boulevard Léon Gambetta - 46 010 Cahors Cedex 9
05 65 23 46 70

Conseil des Prud'hommes de Cahors

190 Quai Cavaignac, immeuble le Cavaignac
46 000 Cahors
05 65 22 62 70

Tribunal de commerce de Cahors

Boulevard Léon Gambetta - 46 010 Cahors Cedex 9
05 65 22 62 23

Cour d'appel d'Agen

Avenue de Lattre de Tassigny - 47 916 Agen cedex 05
05 53 77 95 00

Tribunal administratif de Toulouse

68 Rue Raymond IV - 31000 Toulouse
05 62 73 57 57



Informations juridiques gratuites



point-justice

informer, orienter, aider

Ouvert à tous

Rendez-vous

Confidentiel

POINT-JUSTICE

au Tribunal de proximité
1 Boulevard Juskiewski
46100 FIGEAC
06 10 60 57 43



Prise de rendez-vous

Auprès du point-justice de Figeac

Au 06 10 60 57 63

Avocat

Commissaire de justice

Défenseur des droits

Ecrivain public

ISTF

Notaire

Juriste

Directement auprès des associations

ADIL : 05 65 35 25 41

CIDFF : 05 65 30 07 34

France Victimes Lot : 05 65 35 42 23

Que Choisir Ensemble : 06 25 69 29 20
(ex UFC Que Choisir)

ISTF : 05 65 35 98 70

Des spécialistes à votre service

Des professionnels du droit

Avocat : conseils d'orientation sur un problème juridique, questions de droit, de procédures, etc.

1^{er} mercredi du mois de 14h à 16h

Notaire : informations et conseils sur les actes et les contrats dans le domaine de la famille (mariage, succession, etc.), de l'immobilier et du patrimoine, des entreprises, du droit rural et de l'environnement.

Par téléphone

Commissaire de justice : conseille et participe à la recherche de règlement à l'amiable des différends, vérifie la légalité des actes.

Par téléphone

Juriste : informe sur l'interprétation des textes de lois, les procédures devant le tribunal, les droits et obligations juridiques.

1^{er} jeudi matin du mois

Autres

Ecrivain public : conseils et rédaction de courriers divers, formulaires administratifs (dossier d'aide juridictionnelle, dossier allocations CAF), construction de dossiers (avocat, tutelle, curatelle, prud'hommes).

Selon emploi du temps

Défenseur des droits : pour toute personne physique ou morale qui s'estime lésée dans ses droits et libertés par une administration de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

1^{er} et 4^e lundi du mois

Des associations

CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Informations juridiques sur la famille, l'accès au droit, le droit des jeunes, la lutte contre les violences, etc.

2^e et 4^e jeudi du mois

France Victimes Lot : Informe, accueille et oriente toutes les personnes victimes (accident de la circulation, agression physique, atteinte aux biens, préjudice physique, moral ou matériel).

2^e vendredi du mois

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

Conseils sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant le logement.

2^e vendredi du mois

Que Choisir Ensemble (ex UFC Que Choisir) : Union Fédérale des Consommateurs

Association à but non lucratif qui œuvre pour la défense des consommateurs.

Mardi après-midi et jeudi matin

ISTF : Information & Soutien aux Tuteurs Familiaux – UDAF du LOT-ALISE

Accompagne via des entretiens personnalisés et confidentiels en amont et durant l'exercice de la mesure de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice, habilitation familiale, mandat de protection future)

Mercredi matin semaine impaire